

République Française
COMMUNE DE SIGEAN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Nombre de conseillers

présents : 08
votants : 10
en exercice : 13

L'an deux mille vingt quatre
le mercredi 03 avril 2024 à 14 h 00
Le Centre Communal d'Action Sociale de la commune de SIGEAN
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
à la mairie, sous la présidence de Brigitte CAVERIVIERE, Vice-Présidente

Date de convocation du CCAS : vendredi 22 mars 2024

Présents : Michel JAMMES, Brigitte CAVERIVIERE, Laure TONDON,
Sylvie LASSERRE, Claudette PYBOT, Jean-Pierre DUVIVIER, Madeleine PLA,
Catherine MENA.

Représentées : Claudine RIGAUD par Claudette PYBOT
Jeanine PASCAL par Brigitte CAVERIVIERE
Monique CAYROL par Madeleine PLA

Absents : Carlo ATTIE, Michel SANTANAC

Objet :
Approbation du compte
administratif 2023 et
affectation de résultats.

Il est présenté à l'assemblée le compte administratif 2023 faisant
apparaître un excédent de fonctionnement de 1 051.53 € pouvant être
repris au budget primitif 2024 à l'article 002.

	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		11 133.12
Opérations de l'exercice	32 502.93	22 421.34
Total	32 502.93	33 554.46
RESULTAT A AFFECTER		1 051.53

AFFECTATION RESULTAT : 1 051.53 € affecté au 002 BP 2024

Monsieur le Président quitte l'Assemblée avant le vote et laisse la
présidence à Brigitte CAVERIVIERE vice-Présidente

Le comité,

Ouï l'exposé de la vice-présidente, après délibération, décide à
l'unanimité des présents et représentés, d'approuver le compte
administratif 2023 ainsi que la reprise du résultat de l'exercice
2023 au budget primitif 2024 à l'article 002 soit 1 051.53 €.

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de sa transmission
En Préfecture le 09.04.2024
Et de la publication le 09.04.2024
Réception en Préfecture le 09.04.2024



Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Et ont signé au registre des délibérations les
membres présents.

Pour extrait conforme

Accusé de réception en Préfecture
011-2111030-2024-0004-0004-0000
Date de réception en Préfecture : 09/04/2024

La Vice Présidente,
Brigitte CAVERIVIERE



Brigitte CAVERIVIERE
Vice-Présidente
Qui informe que la présente délibération
peut faire l'objet d'un recours contentieux
devant le tribunal administratif de
Montpellier dans les deux mois à compter
de sa publicité

MISE EN LIGNE LE 09-04-2024

V - ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 13
 Nombre de membres présents : 08
 Nombre de suffrages exprimés : 10
 VOTES :

Pour : 11
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Date de convocation : 22 mars 2024

Présenté par (1), Brigitte CAVERIVIERE, Vice-Présidente
 A, le Sieglan 3 Avril 2024



Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session
 A, le 3 Avril 2024 ordinaire
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

01-JAMMES Michel	
02-CAVERIVIERE Brigitte	
03-TONDON Laure	
04-LASSERRE Sylvie	
05-PYBOT Claudette	
06-ATTIE Carlo	
07-SANTANAC Michel	
08-CAYROL Monique	
09-MENA Catherine	
10-DUVIVIER Jean Pierre	
11-PASCAL Jeanine	
12-RIGAUD Claudine	
13-PLA Madeleine	

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A, le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

Accusé de réception en préfecture
 011-211103791-20240403-2024-0048-DE
 Date de réception préfecture : 09/04/2024

MISE EN LIGNE LE 09-04-2024